

---

# COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017

---

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Sandrine SANCHEZ, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Christian MEYER, Gérard DACHEUX, Yves AVOIRTE Laurent HOUIN, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Jean VESQUES, Dr Daniel BISSONNET,

**Excusés :** Mme Fatna JDAINI, M. Claude TELLENE,

**Assistent :** M. William MARISSAL (Directeur)  
M. Michel ROBLES (Conseiller Technique Départemental)

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le décès d'un jeune joueur de l'**U.S. CROISSY** et d'un jeune joueur de l'**A.S. VERSAILLES JUSSIEU**.

Il évoque également le **décès de la mère de M. Yves AVOIRTE**, membre du Comité de Direction.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction **renouvellent à leurs familles et à leurs proches leurs très sincères condoléances**.

## 1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 30/8/2017

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 30/8/2017 a été transmis, le 22/9/2017, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 535 du journal numérique « Yvelines Football », du 26/9.

Il est adopté à l'unanimité.

## 2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON informe le Comité, notamment sur :

- ✓ **le Forum du District**, le 2/9, au siège du District
- ✓ **la réunion de la Commission Régionale de Gestion et Formation des Délégués**, le 2/9, au siège de la Ligue
- ✓ **la réunion de début de saison des Arbitres**, le 9/9, à CLAIREFONTAINE
- ✓ **la rentrée des Commissaires**, le 12/9, au siège du District
- ✓ **le rassemblement multisports, dans le cadre de la candidature de PARIS pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024**, le 13/9, au Vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, futur site olympique
- ✓ **le Congrès annuel de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**, du 15 au 17/9, à BLOIS
- ✓ **la réunion Bureau de Ligue / Présidents de District**, puis **la réunion du Comité de Direction de la Ligue**, le 18/9
- ✓ **la rencontre avec M. Emmanuel RICHARD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale**, le 19/9, à la Préfecture des Yvelines
- ✓ **la remise de la Coupe des Yvelines U 19 aux joueurs de l'A.S. MAUREPAS**, le 22/9, à MAUREPAS
- ✓ **l'inauguration officielle du Centre Technique « Campus » de la Ligue**, Domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS, le 23/9
- ✓ **la réunion des Délégués du District**, le 23/9, au siège du District
- ✓ **les sessions du Dispositif Local d'Accompagnement**, les 23/9 et 14/10, au siège du District, sessions auxquelles ont participé Mmes Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, et Valérie TARDIVEL, membre du Comité

- √ l'arrêté du Préfet de Région du 23/9/2017, fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) et les contrats Initiative Emploi (C.I.E.)
- √ la 1<sup>ère</sup> session de formation initiale des Arbitres de Football à 11, les 29 et 30/9, les 6 et 7/10 (+ examen théorique et F.M.I. le 14/10)
- √ le Séminaire des membres du Comité de Direction et des Présidents des différentes Commissions du District, le 30/9
- √ les réunions du Comité de Direction de la Ligue, les 2 et 23/10
- √ la réunion des Observateurs en Arbitrage, le 3/10, au siège du District
- √ les formations et certifications d'Arbitres du Football d'Animation pour le Critérium Espoir U 12 / U 13, les 4 et 10/10, au siège du District
- √ la formation organisée par « Profession Sport » et Vie Associative 78, sur le thème : « Diversification des financements des associations », les 7 et 14/10, à CHANTELOUP-LES-VIGNES
- √ la présentation du contrat passé entre la F.F.F. et Nike, le 10/10, au Stade de France
- √ le Séminaire « Ambition 2020 », organisé par la Fédération Française de Football, le 12/10, à CHARENTON-LE-PONT
- √ les réunions du Groupe de réflexion sur les statuts du District, les 18/10 et 6/11
- √ les Formations « Très Jeunes Arbitres », ouvertes aux jeunes de 13 à 15 ans, les 18 et 25/10, respectivement au siège du District et à VILLEPREUX
- √ la réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football, le 12/10, à CHATEAU-THIERRY
- √ la qualification du HOUILLES A.C. qui, au titre du 6<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, a éliminé le F.C. GARGES-LES-GONESSE (D 1), le 22/10

Au titre du 7<sup>ème</sup> tour, dont le tirage au sort a eu lieu le 26/10, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français, le HOUILLES A.C. recevra le L.C. BRETEVILLE-SUR-ODON (Régional 1 - Ligue de Normandie)

La rencontre se déroulera le dimanche 12/11, à 14 H.

- √ la rencontre avec les représentants de la ville de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, à propos du comportement des « supporters » du F.C. SAINT-GERMAIN EN LAYE, le 25/10
- √ la 4<sup>ème</sup> Soirée des Champions, organisée par la Ligue de Paris-Ile de France, le 30/10, à PARIS
- √ la qualification, le 5/11, du C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE, de l'E.S. TRAPPES, du F.C. VERSAILLES 78 et du VOISINS F.C. pour les Finales Régionales de la Coupe GAMBARDELLA-CREDIT AGRICOLE

Ces Finales régionales, dont le tirage au sort a eu lieu le 7/11, se dérouleront le 19/11 :

F.C. PLESSIS ROBINSON (R 3) / C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE (D 2)  
 F.C. MASSY 91 (R 2) / E.S. TRAPPES (R 3)  
 A.S. LIEUSAIN FOOTBALL (D 2) / F.C. VERSAILLES 78 (R 2)  
 V.G.A. SAINT-MAUR ( R 3) / VOISINS F.C. (D 2)

Le Comité de Direction souhaite bonne chance aux équipes Yvelinoises.

A noter enfin que la réunion d'information des « Référents Prévention-Sécurité », programmée le 13/10, a malheureusement dû être annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

### **3 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2017 / 2018**

Le Comité procède aux nominations ci-après :

#### **➤ COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. Alain BACHOT, Représentant suppléant de la Commission de District de l'Arbitrage

#### **➤ COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Claude KALENDERIAN, membre stagiaire

## ➤ COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

M. François BERG, membre stagiaire

## ➤ DELEGUES

M. Raunald BAO, Arbitre en activité  
M. Manuel SENTEIRO, Arbitre en activité

## ➤ OBSERVATEURS EN ARBITRAGE

M. Sébastien BETHUNE, Arbitre en activité  
M. Julien BILLAUD, Arbitre en activité

## 4 / LES FINANCES

### ➤ **Les relevés clubs**

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, rappelle que les relevés clubs ont été envoyés fin octobre 2017, avec comme date limite de paiement, le vendredi 10/11/2017.

Elle indique qu'à ce jour, **sur les 153 relevés qui ont été transmis, 89 restent encore impayés**, mais la date limite du 10/11 n'est pas encore atteinte.

Les clubs qui n'auront pas régularisé leur situation à la date limite de paiement s'exposent à la mise en œuvre à leur encontre de **la procédure de suspension** dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District.

### ➤ **Le compte de résultat et le bilan, arrêtés au 30/6/2017**

Un document de présentation du Compte de résultat a été transmis aux membres du Comité de Direction.

M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes, rappelle que la mission du Commissaire aux comptes consiste à vérifier les montants qui apparaissent dans les comptes, ainsi que toutes les informations financières qui sont communiquées à l'Assemblée Générale et aussi toutes les méthodes comptables qui sont appliquées pour parvenir aux chiffres qui sont présentés.

Il souligne que la diminution des charges de gestion démontre un effort de gestion du District, que les dépenses de personnel n'augmentent pas et que les dotations aux amortissements constituent certes des charges, mais qui ne sont pas décaissées.

Le déficit global de 19 452 € est un peu inférieur à celui de l'exercice 2015 / 2016 (34 487 €).

M. Sylvain GODIN poursuit par une description du bilan du District.

Il indique enfin que le Code de Commerce, qui est applicable au District, l'oblige également à émettre un Rapport spécial sur ce que l'on appelle les Conventions réglementées, qui sont les opérations financières qui pourraient intervenir entre les membres du Bureau ou du Comité de Direction et d'autres associations dans lesquelles on retrouverait les mêmes personnes physiques.

Il précise que, dans le cas présent, il n'y en a pas.

La saison s'est clôturée sur un **résultat d'exploitation négatif de 22 295 €**

Le **résultat global** de l'exercice est, comme déjà indiqué, de **- 19 452 €**, étant souligné que le montant des **dotations aux amortissements atteint 95 806 €**

Après qu'aient été données quelques précisions sur certains postes de dépenses et de recettes, le Comité arrête les comptes du District de la saison 2016 / 2017 et **adopte donc le compte de résultat du District et le bilan au 30/6/2017**.

Par ailleurs, le Comité décide de proposer à l'Assemblée Générale **d'imputer le résultat de la saison 2016 / 2017, soit - 19 452 € sur les « Autres réserves »**.

Les explications nécessaires figurent dans le document de présentation qui sera adressé aux clubs le mardi 14/11 et toutes informations souhaitées pourront bien entendu être obtenues par les clubs lors de l'Assemblée Générale.

Pour terminer, M. Sylvain GODIN tient à remercier Mme Michèle COURTIN, en charge de la comptabilité du District et M. William MARISSAL, son Directeur, de leur collaboration dans l'exercice de sa mission de Commissaire aux comptes.

## 5 / LES MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle qu'il résulte des articles 40 et 42 des Statuts de la F.F.F. que les statuts des Ligues régionales et des Districts doivent désormais être conformes à des statuts-types qui ont été adoptés le 28 mai 2016 par l'Assemblée Fédérale.

La Fédération a demandé aux Ligues régionales et aux Districts qui n'ont, dans le cadre de la réforme territoriale, pas été concernés par une fusion, de mettre leurs statuts en conformité avec ces statuts-types au plus tard le 31 décembre 2017.

Il indique que se sont tenues, les 18/10 et 6/11, 2 réunions du Groupe de réflexion comprenant un certain nombre de représentants de clubs même si on peut regretter que trop peu de clubs étaient présents ou représentés.

Le projet de statuts a été adressé aux membres du Comité de Direction.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON présente ensuite :

➤ **les statuts-types,**

➤ **les dispositions statutaires existantes qu'il est proposé de maintenir** et qui portent sur :

- l'assujettissement à cotisation des membres du Comité de Direction qui ne sont pas par ailleurs licenciés dans un club (article 9.2),
- l'obligation, pour les clubs, d'être représentés lors des Assemblées Générales (article 12.1),
- les conditions de communication des procès-verbaux des Assemblées Générales (article 12.5.5),
- la représentation du Football Diversifié (articles 13.1, 13.2.2.c et 13.3),
- la participation, avec voix consultative, du Président de la Commission de District de l'Arbitrage ou de son représentant aux réunions du Comité de Direction (article 13.1),
- l'inéligibilité au Comité de Direction des salariés permanents du District (article 13.2.1),
- la composition et le fonctionnement des Commissions du District (article 13.6),
- les conditions d'intervention du Comité de Direction, en configuration de Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes, en appel et par voie d'évocation (article 13.7),
- la composition du Bureau du Comité de Direction (article 14.1).

➤ **les modifications proposées aux dispositions statutaires existantes** et qui portent sur :

article 12.2 : le nombre de licenciés retenu lors des Assemblées Générales,

article 12.2 : le nombre de voix des clubs lors des Assemblées Générales,

article 12.3 : les conditions de représentation des clubs lors de l'Assemblée Générale (nombre de pouvoirs),

article 13.1 : le nombre minimum de femmes composant le Comité de Direction,

article 13.3 : le nombre maximum de personnes licenciées d'un même club pouvant être candidates pour l'élection du Comité de Direction,

article 16 : la compétence de la Commission de surveillance des opérations électorales.

**Le Comité de Direction adopte, à l'unanimité, les statuts du District**, conformes aux statuts-types et comprenant, d'une part, le maintien de dispositions statutaires existantes et d'autre part, des modifications aux dispositions statutaires existantes.

Ces statuts, assortis d'un exposé des motifs, seront transmis aux clubs dans le respect des délais statutaires, pour être soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 1<sup>er</sup>/12.

D'ici là, **ils seront, comme la possibilité en est offerte par l'article 10.3 des Règlements Généraux de la F.F.F., transmis, pour avis, à la Fédération Française de Football.**

**Les éventuelles observations de la Fédération** seront communiquées aux clubs lors de l'Assemblée Générale.

## **6 / L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU DISTRICT**

Le Comité **adopte l'ordre du jour des Assemblées Générales, ordinaire et extraordinaire, du 2/12/2016 :**

Accueil des Délégués par le Président Jean-Pierre MEURILLON, vérification des pouvoirs

➤ **Assemblée Générale Ordinaire**

- 1 / Allocution du Président
- 2 / Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 juin 2017
- 3 / Présentation des comptes au 30 juin 2017
- 4 / Rapports du Commissaire aux Comptes
- 5 / Approbation des comptes au 30 juin 2017
- 6 / Affectation du résultat de l'exercice 2016 / 2017

## ➤ **Assemblée Générale Extraordinaire**

Propositions de modifications aux Statuts du District

## ➤ **Remise de récompenses liées à l'Esprit Sportif**

### **Clôture de l'Assemblée Générale**

## **7 / LES PERSPECTIVES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR 2018**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que le District a reçu notification, par une lettre du 7/8, de la **subvention accordée au District, pour 2017, par le Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.)**.

Il s'est avéré qu'alors que le montant global de l'enveloppe dédiée aux Yvelines était passé de 2 050 323 € à 2 118 837 € soit **une hausse de 3,34 %**, le montant de la subvention accordée au District était **en baisse de 8,34 %** puisqu'il est passé de 40 000 € en 2016 à 36 666 € en 2017.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a rencontré, le 19/9, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) des Yvelines pour évoquer avec lui la question importante du désengagement de l'Etat à l'égard des Comités sportifs départementaux, étant noté que ce désengagement ne se traduit malheureusement pas seulement par une baisse de la subvention du C.N.D.S..

Par ailleurs, il a adressé le 29/8 une lettre à M. le Délégué territorial du C.N.D.S. pour l'interroger quant à **la politique du C.N.D.S. à l'égard des têtes de réseaux**, qui ne sont, semble-t-il, désormais plus sauvegardées.

Pourtant, la Note d'orientation régionale de la campagne du C.N.D.S. 2017 Île de France prévoyait bien que la promotion de la mutualisation des actions par les têtes de réseaux aux plans local, départemental et régional dans un objectif d'amélioration de l'impact des concours du C.N.D.S. et de renforcement de la lisibilité de ses interventions serait poursuivie.

### **A quoi sert en effet d'établir et de publier une Note d'orientation régionale pour ensuite ne pas la respecter ?**

Copie de cette lettre du 29/8 a été transmise, pour information :

- à Mme la Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France,
- à M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines,
- à M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.

La lettre du 29/8 adressée au Délégué Territorial du C.N.D.S. pour lui demander des explications quant à cette baisse étant **restée sans réponse**, un rappel lui a été transmis le 5/10, sans plus de résultat..., ce qui est pour le moins interpellant !

Un nouveau rappel lui a donc été adressé le 6/11, mais cette fois par envoi recommandé avec accusé de réception en soulignant que **l'absence de réponse aux interrogations du District ne pouvait s'expliquer que par le fait que les lettres des 29/8 et 5/10/2017 ne lui étaient pas parvenues....**

Des réponses précises restent donc attendues, dont le District fera part aux clubs Yvelinois.

Par ailleurs, des informations ont été demandées par courriel à la D.D.C.S. des Yvelines pour évaluer **l'évolution des aides accordées depuis plusieurs années à la discipline Football et aux divers Comités sportifs départementaux des Yvelines**.

Une nouvelle rencontre avec le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale est prévue le lundi 20/11.

### **S'agissant du budget du C.N.D.S. pour 2018, les perspectives sont extrêmement inquiétantes.**

Il est en effet prévu que le montant du Budget total du C.N.D.S. **soit réduit de 270 M€ en 2017 à 133,4 M€ en 2018**, avec - 63,8 M€ de réduction au titre de l'effort de réduction de la dépense publique et - 72,8 M€ au titre de transferts vers le Budget de l'Etat.

**On imagine le niveau, en 2018, de la part territoriale qui finance les attributions du C.N.D.S. aux clubs sportifs et aux Comités sportifs régionaux et départementaux**, d'autant plus que l'enveloppe de 2018 devra nécessairement, en priorité, permettre de satisfaire les engagements qui ont été pris antérieurement en matière d'emplois ...

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle à ce sujet que pour l'année 2017, ce sont **18 clubs Yvelinois** qui ont été bénéficiaires d'une subvention du C.N.D.S., pour un montant **total de 73 507 €** (hors emplois).

## **8 / LA TECHNIQUE**

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point, d'une part des diverses formations techniques organisées par le District et d'autre part des opérations de détections / sélections.

## ➤ **FORMATIONS**

√ **C.F.F. 2 Module U 13** : les 23 et 24/10, à CONFLANS SAINTE-HONORINE

19 stagiaires, de 13 clubs, dont 5 licenciées féminines

√ **C.F.F. 2 Module U 15** : les 30 et 31/10, à CONFLANS SAINTE-HONORINE

19 stagiaires, de 13 clubs, dont 5 licenciées féminines

√ **C.F.F. 1 Modules U 9 et U 11** : du 24 au 27/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

18 stagiaires, de 16 clubs, dont 2 licenciées féminines

√ **C.F.F. 1 mineurs Module U 9** : les 2 et 3/11, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

17 stagiaires, de 7 clubs, dont 6 licenciées féminines

√ **Certification C.F.F. 1, 2 et 3** : le 28/10 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

16 candidats inscrits (1 absent)

A noter encore quelques dossiers incomplets et un accompagnement en club (tutorat) qui est parfois aléatoire

➤ **PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)**

√ **U 15 G (nés en 2003)** :

Stages à CLAIREFONTAINE les 22/10 et 5/11 (24 et 19 joueurs)

Match de préparation le 11/11 face à la sélection des Hauts-de-Seine à VOISINS LE BRETONNEUX

Rencontres Interdistricts :

. à ERAGNY, face à la sélection du Val d'Oise, le 15/11

. à SARTROUVILLE, face à la sélection de la Seine Saint-Denis District, le 29/11

√ **U 15 F (nées en 2003)** :

Détection le 15/10 à ELANCOURT

Stages à CLAIREFONTAINE, le 4/11 (24 joueuses)

Match de préparation le 11/11 contre une équipe U 14 G, à VOISINS LE BRETONNEUX

Rencontres Interdistricts :

. à ERAGNY, face à la sélection du Val d'Oise, le 15/11

. à VELIZY VILLACOUBLAY, face à la sélection de la Seine Saint-Denis, le 22/11

√ **U 14 G (nés en 2004)** :

Détection le 4/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Détection le 18/10, à MAGNY-LES-HAMEAUX et HARDRICOURT (clubs évoluant en District)

Prochain rassemblement : le 26/11, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

√ **U 14 F (nées en 2004)** :

Détection le 15/10 et stage à CLAIREFONTAINE, le 4/11, avec les U 15 F

Prochain rassemblement : le 14/1/2018

√ **U 13 G (nés en 2005)** :

1/2 journées de détection le dimanche 12/11, le mercredi 15/11, le dimanche 19/11, le mercredi 22/11 et le dimanche 26/11  
2<sup>ème</sup> tour en décembre

Finale départementale le samedi 16/12, à CLAIREFONTAINE (60 joueurs) pour sélectionner les 40 joueurs qui seront présentés au concours d'entrée à CLAIREFONTAINE

√ **U 13 F (nées en 2005)** :

Détection le dimanche 12/11, à NOISY LE ROI

Prochaine séance de perfectionnement le dimanche 26/11

√ **Perfectionnement Gardiens de but** :

Détection U 14 le dimanche 5/11, à NOISY LE ROI (19 joueurs présents sur 26 inscrits)

Détection U 13 le samedi 4/11 à VOISINS LE BRETONNEUX

Prochain rassemblement U 13 le 10/12

La Commission Technique du District recherche des Educateurs « spécialistes Gardiens de but » pour s'associer à ces opérations de perfectionnement.

## ➤ DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

### √ Le Programme Educatif Fédéral (P.E.F.)

49 clubs étaient inscrits la saison passée et 3 clubs supplémentaires ont candidaté depuis le début de la saison : CONFLANS F.C., A.S. FONTENAY LE FLEURY et U.S.C. MANTES, ce qui porte le nombre de clubs inscrits à 52.

**Une réunion sera programmée**, afin de faire part aux clubs des évolutions pour la saison 2017 / 2018.

Seront notamment abordés les critères à respecter afin de confirmer l'engagement d'un club dans ce dispositif pour la saison.

## 9 / L'ARBITRAGE

M. Christian MEYER, Président de la Commission de District de l'Arbitrage, informe le Comité sur les actions menées depuis le début de la saison.

Au 20/10, **215 licences Arbitres** ont été enregistrées par la Ligue, nonobstant celles correspondant aux Arbitres affiliés au District mais dépendant de la Ligue ou la F.F.F..

Les **rattrapages aux tests théoriques et physiques** ont débuté et on peut noter la réussite de tous les Arbitres au nouveau test physique (« TEISA »).

Il est rappelé que les Arbitres qui n'auront pas, au 15/12, rempli leurs obligations, **ne seront plus désignables**, comme cela est expressément prévu par le Règlement Intérieur de la Commission de District de l'Arbitrage.

**Les clubs ont été informés** des rappels adressés à ce sujet à leurs Arbitres.

La section « Arbitrage Football d'Animation », créée cette saison, enregistre une forte demande de formation.

Des sessions seront donc programmées rapidement, en collaboration avec la Commission du Football d'Animation.

**La 1<sup>ère</sup> session de formation initiale des Arbitres de Football à 11** a vu une franche réussite au test théorique (17 candidats sur 20). La plupart des nouveaux Arbitres ont été vus sur le terrain pour validation.

**La 2<sup>ème</sup> et dernière session de formation** initiale des Arbitres de Football à 11 se déroulera les 10, 11, 17 et 18/11 avec l'examen théorique et étude de la F.M.I. le 25/11.

Actuellement, il y a **23 inscriptions confirmées**.

Enfin, il est à noter que lors du **Tournoi International du Val de Marne** (U 16) qui vient de se dérouler, du 31/10 au 4/11, **4 Arbitres Yvelinois ont officié**.

Il s'agit de Maxime BOULANGER, Timothé BONNOT, Gabriel HENRY et Bartosz MALODOBRY.

Le Comité de Direction félicite encore une fois ces Arbitres pour leur sélection et leur excellente représentation des Yvelines sur les différentes compétitions où ils officient.

## 10 / NOMINATION D'ARBITRES

M. Christian MEYER présente au Comité de Direction la liste des 17 candidats admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session de formation initiale des Arbitres de Football à 11.

Il indique que **3 candidats ont échoué à leur examen théorique** et que 2 se représenteront à l'examen théorique de la 2<sup>ème</sup> session de formation au regard de leur assiduité sur cette formation et des échanges qu'ils ont eus avec les formateurs après leur échec. Ils pourront travailler par l'échange de questionnaires d'exercices et il est estimé qu'ils pourront réussir cet examen.

Par contre, l'un des candidats participait à cette formation **au titre des Activités d'Intérêt Général** mais il n'a montré aucune motivation pour atteindre les objectifs fixés et ses résultats sont catastrophiques.

La Commission de Discipline, qui est en charge de l'application des Activités d'Intérêt Général, aura donc à statuer.

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, **sous réserve de leur réussite à l'examen pratique**, des **candidats Arbitres suivants**, admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 qui s'est déroulée les 29 et 30/9, les 6 et 7/10 (+ examen théorique et F.M.I. le 14/10) :

AZHOUDI Ayoub	A.S. MONTIGNY-LE-BTX
BARBOSA Sam	VILLEPREUX F.C.
BODZEN Jordy	A.F.C. SAINT-CYR
CHAVERLANGE-KENNY Matéo	U.S. MAULOISE
DELACROIX Lucas	R.C. NEAUPHLE-PONTCHART.
FADOUL Nabil	E.S. TRAPPES
FILIP Vincent	STADE GARGENVILLE
GIFFARD Christophe	F.C. VERSAILLES 78
KIFOUICHE Yanis	HOUILLES A.C.

MBOUKYS BAKALA Rossland	A.S. MONTIGNY-LE-BTX
MEGDOULI Taoufik	HOUILLES A.C.
NEGHIZ Abdel	C.S. CELLOIS
PERAUD Gérard	U.S. MAULOISE
SAIDALI Houlais	A.S. MONTIGNY-LE-BTX
SALLAMI Brahim	STADE GARGENVILLE
TOUNKARA Boubakar	A.S. POISSY
ZAROUAL Fawzy	AUBERGENVILLE F.C.

## 11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Après avoir fait le point sur le début de la saison, M. Jean- Luc BOIVIN, Président de la Commission du Football d'Animation, attire l'attention du Comité sur les difficultés que génère l'organisation des Coupes, Challenges et plateaux pendant la même journée du 18/11.

Cela nécessite en effet **110 sites d'accueil, ce qui est évidemment très compliqué, d'abord à trouver et ensuite à organiser.**

## 12 / LE FOOTBALL FEMININ

Il est donné connaissance aux membres du Comité de Direction des **Finales régionales de la Coupe de France Féminine** qui se dérouleront le 18/11/2017 :

. PARISIS F.C. (R 3) / F.C. MANTOIS 78 (R 3)

. A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (R 1 / A.C. PARIS 15 (R 3)

Le Comité de Direction souhaite bonne chance aux équipes Yvelinoises.

Par ailleurs, la **remise des dotations au titre de l'opération « Foot Féminin, c'est déjà un but »** est programmée le samedi 2/12, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS.

**12 clubs Yvelinois sont concernés** (clubs ayant 30 licenciées et plus sur les catégories U 6 F à U 20 F sur la saison 2016 / 2017) :

- . F.C. MANTOIS 78
- . A.S. POISSY
- . A.S. MONTIGNY LE BRETONNEUX
- . C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE
- . E.S. GUYANCOURT
- . U.S. CARRIERES SUR SEINE
- . RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- . O.S.C. ELANCOURT
- . A.J. MEZIERES
- . CONFLANS F.C.
- . F.C. REGION HOUDANAISE
- . O.F.C. LES MUREAUX

Est ensuite évoquée la **dérogation accordée par le Comité de Direction de la Ligue**, le 23/10, à une joueuse Yvelinoise de catégorie U 16 F, pour qu'elle puisse évoluer en Critérium Seniors Féminines à 7.

Enfin, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque la proposition qu'il a faite le 23/10 au Comité de Direction de la Ligue pour que puisse être étudiée la possibilité de modifier **les catégories de compétitions Jeunes Féminines**, qui pourraient être **U 16 F et U 18 F et non plus U 16 F et U 19 F**, ce qui serait bénéfique pour les U 16 F qui appartiennent à un club dont l'effectif U 16 F est insuffisant pour engager une équipe.

Le fait que le Comité de Direction de la Ligue ait décidé d'accorder une dérogation à une joueuse de catégorie U 16 F pour évoluer en catégorie Senior démontre qu'il est indispensable qu'une réflexion soit menée quant aux compétitions ouvertes aux joueuses U 16 F.

## 13 / LES « LABELS JEUNES » ET LES LABELS DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

### ➤ **Labels de la saison 2016 / 2017**

M. Ali SAHALI indique que les dotations attribuées aux clubs lauréats du **Label Jeunes** de la saison 2016 / 2017 ont été livrées au District et que les dates des remises seront programmées prochainement.

**Les dotations** attribuées aux clubs lauréats du **Label Ecoles Féminines de Football** de la saison écoulée **seront remises par la Ligue le samedi 2/12**, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS.

### ➤ **Campagne « Label Jeunes » de la saison 2017 / 2018 :**

La campagne 2017 / 2018 est officiellement lancée et les clubs évoluant au niveau national (F.C. PARIS SAINT-GERMAIN, F.C. MANTOIS 78 et A.S. POISSY) devaient déposer leur dossier de candidature le 31/10 au plus tard, via Footclubs, du fait de l'obligation pour ces clubs de valider chaque saison les critères « incontournables ».

Dans le cadre du Label Club, le niveau « Elite » est requis pour les clubs évoluant au niveau national la saison passée mais les clubs ayant accédé en National 3 cette saison (F.C. VERSAILLES 78 et O.F.C. LES MUREAUX) ont une année pour ce mettre en conformité.

Pour les autres clubs de niveau régional et départemental, **la date butoir de dépôt (informatique via Footclubs) des dossiers de candidature est fixée au 31/12** (date restant toutefois à confirmer).

**Tous les clubs gardent toujours la possibilité d'effectuer leur autodiagnostic**, afin d'évaluer leur capacité à obtenir la labellisation et 7 clubs ont effectué cette démarche depuis fin septembre.

Une réunion de présentation des évolutions apportées au dispositif cette saison est **programmée le mardi 12/12**, au siège du District.

#### **14 / LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

M. Jean-Luc BOIVIN rappelle que le **recours à la Feuille de Match Informatisée** a été étendu, à compter de la saison 2017 / 2018 :

- au **Critérium du Lundi Soir**,
- au **Championnat Futsal**,
- aux **Championnats Seniors Féminins à 11 et à 7, ainsi qu'au Challenge U 16 F à 7.**
- au **Critérium Espoir U 12 / 13.**

Il confirme que la permanence F.M.I. du Dimanche a été définitivement arrêtée à compter du 1<sup>er</sup>/11, comme cela a été indiqué et publié dans le N° 1539 du journal numérique « Yvelines Football », du 24/10/2017

Le District des Yvelines avait mis en place depuis 2 ans et demi une permanence téléphonique temporaire afin d'aider à la mise en place de l'utilisation de la F.M.I..

Mais au vu du fort pourcentage d'utilisation et du peu d'appels que reçoit la permanence téléphonique, cette aide ne s'avérait plus indispensable.

**C'est l'Arbitre de la rencontre qui décidera, en cas d'impossibilité d'effectuer la F.M.I., d'établir une feuille de match papier.**

Dans le cas du recours à une feuille de match papier, les 2 clubs et l'Arbitre devront envoyer au District un rapport contenant le motif de cette non utilisation.

L'Arbitre devra indiquer clairement les motifs de la production d'une feuille papier : pas de tablette à l'horaire de la rencontre, tablette inutilisable, manque d'identifiants et mots de passe, Dirigeant ou Délégué absent pour renseigner la F.M.I., mot de passe rencontre oublié, etc..., cette liste n'étant pas exhaustive.

Après étude de ces rapports, si, et seulement si, la responsabilité d'un des deux clubs, voire des deux clubs, est mise en cause dans la non-utilisation de la F.M.I., il sera fait application des sanctions prévues à l'annexe 11 du règlement sportif du District.

M. Jean-Luc BOIVIN indique qu'à ce jour, ont été infligés 44 avertissements, 2 amendes de 100 € et 2 matches perdus.

Enfin, la livraison des 120 tablettes commandées par le District est imminente.

#### **15 / L'OPERATION « JEUNESSE LICENCES PLUS »**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle que lors de la saison 2014 / 2015, le District avait lancé son **opération « Jeunesse Licences Plus »**, qui avait **pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs Jeunes (U 6 à U 13) étaient supérieurs d'au moins 20 % à ceux de la saison précédente.**

Une condition importante était requise : qu'il ne s'agisse pas de licenciés venant d'un autre club, étant précisé en outre que ne bénéficiaient pas de cette opération les clubs déjà attributaires d'une dotation lors de la même saison. La dépense avait été de 15 750 €

Pour les saisons suivantes, le Comité avait décidé de **renouveler cette opération** au profit des clubs **dont les effectifs Jeunes étaient supérieurs à ceux de la saison précédente.** 10 clubs avaient ainsi été dotés pour la saison 2015 / 2016 et 14 clubs pour la saison 2016 / 2017.

Pour la saison 2017 / 2018, le Comité décide de **renouveler l'opération « Jeunesse Licences Plus »**, au profit des **8 clubs** suivants, dont les effectifs Jeunes U 6 à U 13 (hors joueurs venant d'un autre club), sont supérieurs à ceux de la saison passée :

- . A.S. FONTENAY SAINT-PERE
- . F.C. MANTES LA VILLE
- . F.C. SAINT-MARTIN LA GARENNE
- . F.C. PLATEAU DE BREVAL LONGNES
- . A.S. FONTENAY-LE-FLEURY
- . U.S. CROISSY
- . RAMBOUILLET YVELINES F.C.

. U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE

La date de la remise sera fixée en fonction de la date de livraison des dotations.

## 16 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES

➤ **Le District** comptait, au 1<sup>er</sup>/11/2017, **35 149 licenciés**, soit 1 366 de moins qu'au 1<sup>er</sup>/11/2016 (36 515).

La baisse du nombre des licencié(e)s Yvelinois atteint donc **3,74 %**.

Le **Football Féminin** est en légère augmentation (+ 1,15 %), puisqu'on constate, au 1<sup>er</sup>/11/2017, 1 584 licenciées contre 1 566 au 1<sup>er</sup> /11/2016, et 1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de - 839 licencié(e)s, soit - **5,48 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est globalement stable au 1<sup>er</sup>/11/2017 (3 232 contre 3 428 au 1<sup>er</sup>/11/2016) dont - 5,72 % pour les Dirigeant(e)s et - 3,57 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 1<sup>er</sup>/11/2017, le District **compte déjà 88,46 % du nombre total de ses licenciés de la saison passée**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 734 licenciés**
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licenciés**
- à la fin de la saison 2014 / 2015, **39 950 licenciés**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 23/10/2017, **216 851 licenciés**, soit 1 305 licencié(e)s de moins que la saison dernière à la même date (218 156 licencié(e)s).

La baisse est de **0,60 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2015 / 2016, **268 211 licenciés**,
- à la fin de la saison 2014 / 2015, **264 898 licenciés**
- à la fin de la saison 2013 / 2014, **240 504 licenciés**

## 17 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

➤ **A.S. JOUY-EN-JOSAS et A.S. LOGES-EN-JOSAS, pour les équipes suivantes :**

U 6 - U 7	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS
U 8 - U 9	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS
U 10 - U 11	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS
U 12 - U 13	club leader	A.S. JOUY-EN-JOSAS

➤ **JUZIERS F.C. et STADE GARGENVILLE, pour les équipes suivantes :**

U 17 - D 4	club leader	STADE GARGENVILLE
------------	-------------	-------------------

➤ **JUZIERS F.C. et PORCHEVILLE F.C., pour les équipes suivantes :**

Vétérans D 5	club leader	JUZIERS F.C.
Vétérans D 3	club leader	JUZIERS F.C.

➤ **.C. COIGNIERES et LA VERRIERE F.C.**

Vétérans D 5	club leader	F.C. COIGNIERES
--------------	-------------	-----------------

étant précisé que cette équipe est constitutive d'une équipe inférieure à celle engagée, dans la même Division, par LA VERRIERE F.C.

## ➤ A.S.F. GUITRANCOURT et A.S. GUERNOISE

U 15 - D 5                      club leader                      A.S.F. GUITRANCOURT

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District qui indique que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

### 18 / AGENDA

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

√ **les rendez-vous du C.R.I.B.** (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) :

. le jeudi 9/11, à GUYANCOURT, sur le thème « **L'essentiel de la comptabilité associative** »

. le mardi 21/11, à SAINT-GERMAIN EN LAYE, sur le thème « **Tout savoir sur la gouvernance d'une association** » (organisation, fonctionnement, rôles, pouvoirs et responsabilités des instances dirigeantes)

√ les 10, 11, 17 et 18/11 (+ examen théorique et F.M.I. le 25/11) : 2<sup>ème</sup> et dernière **session de formation initiale des Arbitres de Football à 11**

√ le samedi 11/11, à CLAIREFONTAINE : **Formation Dirigeants / Accompagnateurs Foot Animation** »

√ le lundi 13/11, à PARIS : **Assemblée Générale de la Ligue de Paris-Ile de France**

√ le mercredi 15/11 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

√ le samedi 18/11, au siège de la F.F.F. : **Réunion des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**

√ les samedis 18/11 et 2/12, au siège du District : **Formations aux « Premiers Soins »**

√ **Formations gratuites organisées par Profession Sport et Vie Associative 78** , à la Maison des Associations de Versailles - 2 bis place de Touraine à Versailles::

. les lundis 27/11 et 2/12, sur le thème : « **L'association et la fonction d'employeur** » (les places respectives de l'employeur et du salarié au sein de l'association - droits et obligations en tant qu'employeur - les différents profils auxquels on peut avoir recours - comment bien rédiger un contrat de travail ? quels types de contrats sont légaux dans les associations ? quelles sont leurs spécificités ?)

. les lundis 4 et 11/12, sur le thème : « **L'essentiel de la comptabilité associative** » (la maîtrise de la gestion budgétaire d'une association, notamment vis à vis des collectivités qui subventionnent est devenue fondamentale. **Axes de la formation** : liste des documents non obligatoires mais nécessaires pour une gestion plus aisée - création de documents financiers (compte de résultat/bilan) adaptés à chaque association - définition et réalisation d'un budget et d'une trésorerie prévisionnels dans le cadre d'une demande de subvention)

√ le lundi 20/11 : **Nouvelle rencontre avec M. Emmanuel RICHARD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines**

√ le mercredi 22/11, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole d'Ile de France, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Soirée de remise des récompenses du « Mozaïc Foot Challenge »**

Les clubs qui seront récompensés :

- . U.S. LE PECQ (U 17)
- . A.F.C. SAINT-CYR (U 15)
- . F.C. MANTOIS 78 (U 13)
- . VOISINS F.C. (Féminines Seniors)

A noter qu'une réunion similaire se tiendra le mercredi 15/11, au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole de LA PLAINE SAINT-DENIS, où l'équipe 1 U 19 du **SARTROUVILLE F.C.** et l'équipe Senior 3 du **HOUILLES A.C.** recevront également la récompense du « **Mozaïc Foot Challenge** »

✓ le 30/11, au siège du Conseil Régional : **Colloque « Sport et radicalisation : préconisations et moyens pour accompagner et sécuriser le mouvement sportif »**

✓ le vendredi 1<sup>er</sup>/12, au siège du District, à l'occasion des Assemblées Générales : **Remise de la dotation au titre de l'Opération « 10 000 ballons pour les clubs »**, où la Ligue de Paris-Ile de France, dans le cadre de la convention passée avec la Région, offre des ballons à près de 600 clubs en fonction du nombre de leurs licenciés U 6 / U 13 garçons. Pour les Yvelines : 110 clubs, pour 1 360 ballons et 173 filets à ballons

✓ le samedi 2/12, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS : **Remise des dotations au titre des opérations « Foot Féminin, c'est déjà un but » et « Top Futsal »**

**S'agissant de l'opération Top Futsal, 4 clubs Yvelinois seront récompensés** (clubs ayant plus de 20 licenciées toutes catégories confondues sur la saison 2016 / 2017) :

- . CASA DO BENFICA PARIS SPORT 78
- . TRAPPES EN YVELINES FUTSAL
- . A. LA TOILE
- . U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES

✓ le lundi 4/12 : **Réunion organisée, au siège de la Ligue, par la F.F.F. à propos :**

- des orientations validées par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur quant **aux évolutions du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)** pour la mandature 2017 / 2021,

Les sommes attribuées à la Ligue de Paris-Ile de France pour la saison 2017 / 2018 s'élèvent à :

- . au titre de l'enveloppe Equipement Clubs / Collectivités : 780 000 €
- . au titre de l'enveloppe Transport Clubs : 190 000 €

- des attributions au titre des **Conventions d'Objectifs**

✓ le lundi 4/12 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

✓ le samedi 9/12, au siège du District : **Formation « Dirigeants à 11 »**

✓ le samedi 9/12, au domaine de Morfondé, à VILLEPARISIS : **Remise des dotations aux clubs bénéficiaires de l'opération « Solidarité Clubs »**

✓ le samedi 16/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**

✓ les 20 et 21/12, au siège du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.) : **Session de formation « Laïcité - Valeurs de la République - Prévention de la radicalisation »**

✓ le mardi 9/1, au siège du District : **Vœux aux Commissions du District**

✓ le samedi 13/1, au siège du District : **Restitution du Séminaire des membres du Comité de Direction et des Présidents des différentes Commissions du District**

## **19 / QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-Loup LEPLAT évoque la tenue, le 14/12 de l'**Assemblée Générale du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France (C.R.O.S.I.F.)**, à propos de la modification de ses statuts précédemment adoptés lors des réunions du Comité Directeur du 3/10 et du Bureau du 16/10/2017.

Le C.N.O.S.F. a toutefois émis quelques observations sur le projet de statuts révisés du C.R.O.S.I.F.

M. Jean VESQUES remercie le Directeur du District pour la parution, sur le site Internet du District, de photos et de commentaires concernant le Futsal.

Il indique par ailleurs aux membres du Comité que certains clubs qui mettent un gymnase à la disposition du District pour des rencontres Futsal demandent à être **exonérés de leur participation aux frais d'arbitrage** sur ces plateaux.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que la question sera abordée, pour décision, en réunion du Bureau du Comité de Direction.

Par ailleurs, les **Finales des Coupes des Yvelines Futsal** sont actuellement prévues **le mardi 8/5/2017**, mais cette date correspondant à un jour férié, aucune installation n'a, jusqu'alors, pu être trouvée.

La question est posée de savoir s'il ne faudrait pas déplacer ces finales à une autre date.

Là également, la question sera évoquée en réunion du Bureau.

M. Ali SAHALI pose la question de l'**attribution, de l'honorariat à certaines personnes ayant rendu d'éminents services au District.**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique que la question est actuellement à l'étude.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h25**

---

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 13 décembre 2017, à 18h30**

---

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*